

BAREME HONORAIRES LOCATION / GESTION

LOCATION

*Honoraires pour locaux d'habitation ou mixtes – Vides ou meublés
Soumis à la loi du 6 juillet 1989*

		BAILLEUR	LOCATAIRE*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ZONE TENDUE Visite, constitution dossier, rédaction du bail :	< 45m2	10€ TTC /m2	10€ TTC /m2
	< 75m2	9 € TTC /m2	9 € TTC /m2
	< 120m2	8 € TTC /m2	8 € TTC /m2
	>121m2 et plus	nous consulter	nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ZONE NON TENDUE 	tarif unique	8 € TTC /m2	8 € TTC /m2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation état des lieux entrant (prix au m2 de la surface habitable) 	prix au m2	3€ TTC	3€ TTC

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

GESTION LOCATIVE (à la charge du bailleur)

Gestion Courante

<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7.6 % TTC du montant total des sommes encaissées pour les villas
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7.6 % TTC du montant total des sommes encaissées pour les appartements
<ul style="list-style-type: none"> ➔ 6.7 % TTC du montant total des sommes encaissées, pour les appartements dont SITEA est syndic de la résidence

Prestations Particulières

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction et avenant de bail (à la charge exclusive du demandeur) 	150€ TTC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion et suivi de travaux importants 	Taux horaire – Minimum 75 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et envoi de l'état préparatoire à la déclaration de revenus fonciers 	72 € TTC / lots principaux / an
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentation du propriétaire en assemblée générale de copropriété 	Taux horaire – Minimum 75 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie loyers impayés et détériorations immobilière 	2,5% TTC du montant des sommes encaissées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de cession d'un portefeuille de gestion 	Application du barème du mandataire initial (cédant)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vacation horaire 	75 € TTC

Tarifs applicables au 01/09/2022 – TVA incluse au taux en vigueur 20%